

LES
CLAUSES
SOCIALES
dans les marchés publics



**Un levier pour
agir durablement
sur l'emploi
en Maurienne**

Qu'est-ce qu'une clause sociale ?

C'est une démarche socialement responsable qui contribue à répondre à la dimension économique et sociale de l'objectif de l'article 30 de l'ordonnance de juillet 2015.

Concrètement, le donneur d'ordre a la possibilité de réserver, dans une consultation publique, un temps de travail à des personnes prioritaires pour favoriser leur accès ou leur retour à un emploi durable.



LA CLAUSE SOCIALE PEUT S'ENVISAGER COMME :

- ▶ **Une condition d'exécution du marché**
L'entreprise attributaire a l'obligation d'embaucher des personnes en recherche d'emploi sur un nombre d'heures prédéfini.
- ▶ **Un critère de jugement des offres**
Il s'agit de favoriser les entreprises qui démontrent une capacité d'insertion.
- ▶ **Un marché réservé** à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des entreprises adaptée.



LES RÉFÉRENCES JURIDIQUES :

- Article 30 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 :

« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale »

- Article 38 de l'ordonnance 2015/899 : « Sont réputées liées à l'objet du marché public les conditions d'exécution qui se rapportent aux travaux, fournitures ou services à fournir en application du marché public... »

- Article 52 de l'ordonnance 2015/899 : « Le marché public est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. »

- Article 36 de l'ordonnance 2015/899 : Des marchés publics ou des lots d'un marché public peuvent être réservés à des entreprises adaptées à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés ainsi qu'à des structures équivalentes.



QUELS TYPES DE MARCHÉS ?

- ▶ Marchés de **travaux** (bâtiment et travaux publics) : gros œuvre, corps d'état secondaires ou techniques, voiries...
- ▶ Marchés de **services** : blanchisserie, nettoyage, travaux d'impression, espaces verts...
- ▶ Marchés de **fournitures** : portage de repas...

COMMENT EXÉCUTER LA CLAUSE ?

- ▶ L'embauche directe de salariés par l'entreprise attributaire
- ▶ La mise à disposition via les entreprises de travail temporaire d'insertion ou non (ETT / ETTI), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), les associations intermédiaires
- ▶ Le recours à la sous-traitance ou la cotraitance



POUR QUEL PUBLIC ?

- ▶ Les demandeurs d'emploi de longue durée
- ▶ Les bénéficiaires des minima sociaux
- ▶ Les jeunes de moins de 26 ans
- ▶ Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- ▶ Les travailleurs handicapés
- ▶ Les salariés des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique)
- ▶ Toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi sur avis motivé des prescripteurs et après validation par la personne en charge des clauses sociales



UNE OFFRE DE SERVICE :

- ▶ Après des donneurs d'ordres : sélectionner les lots selon leur technicité et calibrer la clause, assurer le suivi d'exécution de la clause.
- ▶ Après des entreprises attributaires : informer les entreprises, les conseiller sur les modalités de mise en œuvre et les accompagner dans le recrutement.
- ▶ Après des publics : repérer les publics bénéficiaires en partenariat avec les acteurs de l'emploi locaux et les accompagner dans leur parcours d'accès à l'emploi.


MISSION LOCALE
PAYS DE MAURIENNE

LES CLAUSES SOCIALES

dans les marchés publics

Nathalie VARNIER

Chargée de projet – Clauses Sociales

nvarnier@mlj-maurienne.org - 04.79.64.32.24 / 06.86.65.15.97

MISSION LOCALE JEUNES

BP 82 - 274 Avenue du Mont-Cenis - 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Une initiative portée
et mise en œuvre par :



LE DÉPARTEMENT



Ce projet est cofinancé
par le Fonds social
européen dans le cadre du
programme opérationnel
national « Emploi et
Inclusion » 2014-2020

